

**DECISIONS INDIVIDUELLES****Décret présidentiel du 23 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 31 août 1994 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement).**

Par décret présidentiel du 23 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 31 août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Mekki Rimouche.

**Décrets présidentiels du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994 portant nomination de chargés de mission à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994, M. Ali Mabroukine est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994, M. Abdelfetah Kacem Zeddour Mohamed Ibrahim est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

**Décrets présidentiels du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.**

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire de Pologne à Varsovie, exercées par M. Mouloud Ali Khodja.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République fédérale d'Allemagne à Bonn, exercées par M. Noureddine Harbi.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat du Qatar à Doha, exercées par M. Mohamed Taleb.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Etats Unis d'Amérique à Washington, exercées par M. Noureddine Yazid Zerhouni.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Canada à Ottawa, exercées par M. Hocine Mesloub.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire hongroise à Budapest, exercées par M. Ahmed Bakhti.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres, exercées par M. Ali Lakhdari.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Kenya à Nairobi, exercées par M. Arezki Cherfa.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Portugal à Lisbonne, exercées par M. Abdelkrim Ahmed Chitour.